

# Registre mensuel Rejets Chimiques du mois de Février 2022

# Centre Nucléaire de production d'Electricité EDF CNPE EDF - CNPE de Saint-Alban

# Registre n° SAL-2022-02-ECMen-01

SIGNATAIRES	NOM	DATE
Approbateur		4010312022.
Responsable du site		10/03/2022

Sécurité Radioprotection Environnement

ELECTRICITE DE FRANCE CNPE ST ALBAN / ST MAURICE

BP 31 38550 ST MAURICE L'EXIL Tél. 04.74.41.32.32 Fax 04.74.87.28.27



Registre mensuel Rejets chimiques Février 2022

### Observations globales au registre

**RAS** 



#### TABLE DES MATIERES

1.	O	bjet d	lu registre	. 4
2.	Li	imite	s réglementaires	. 4
3.	B	ilan d	les rejets chimiques liquides par origines	. 5
	3.1	Bil	lan des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX	. 5
	<i>3</i> .	1.1	Bilan différé des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX	. 5
	3.2	Bil	lan des rejets chimiques issus de la station de déminéralisation	. 6
	3.3	Bil	lan des rejets chimiques issus du traitement biocide	. 6
	3.	3.1	Traitement par monochloramine des sites bord de rivière	. 6
	3.	3.2	Traitement par chloration massive des sites bord de rivière	. 6
	3.	3.3	Traitement par UV	. 6
	3.4	Bil	lan des rejets chimiques issus du traitement par électro-Chloration des sites bord de mer	. 6
	3.5	Bil	an des rejets chimiques issus du traitement antitartre	. 6
	3.6	Bil	lans des rejets de cuivre et de zinc	. 7
	3.7	Bil	an des rejets chimiques via SEO	. 7
4.	B	ilan d	les rejets chimiques liquides réacteurs en déconstruction	. 8
	4.1	Bil	an différé des rejets chimiques réacteurs en déconstruction	. 8
5.	B	ilan d	les rejets chimiques issus des stations d'épuration et comparaison aux limites	.9
6.	$\mathbf{B}^{i}$	ilan d	les rejets chimiques par émissaires de rejet et comparaison aux valeurs limites	0



Registre mensuel Rejets chimiques Février 2022

#### 1. Objet du registre

Ce registre rassemble les données relatives aux rejets d'effluents radioactifs liquides et gazeux du CNPE de EDF - CNPE de Saint-Alban pour le mois de Février 2022.

Par ailleurs, certaines données des mois précédents, non disponibles au moment de la finalisation du registre, sont présentées avec la mention du mois correspondant aux périodes de prélèvements.

Ces résultats sont transmis aux Autorités de contrôle conformément :

A l'article 4.4.2 de l'Arrêté du 7 février 2012 modifié par l'Arrêté du 26 juin 2013 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (dit "Arrêté INB")

A l'article 5.1.1 de la décision n° 2013-DC-0360 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 16 juillet 2013 relative à la maitrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base (dite "Décision Environnement")

A l'article 5.1.1 de la décision n° 2017-DC-0588 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 06/04/2017 relative aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance des réacteurs électronucléaires à eau sous pression (dite "Décision Modalités Parc")

#### 2. Limites réglementaires

La surveillance des rejets radioactifs liquide et gazeux de l'ensemble des installations du site doit satisfaire à l'ensemble des prescriptions des décisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Décision n°2014-DC-0469 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 2 décembre 2014 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau et de rejet dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n°119 et n°120 exploitées par Electricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) dans la commune de Saint-Alban-Saint-Maurice (département de l'Isère)

Décision n°2014-DC-0470 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 2 décembre 2014 fixant les limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n°119 et n°120 exploitées par Electricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) dans la commune de Saint-Alban-Saint-Maurice (département de l'Isère)

Décision n°2017-DC-0588 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 avril 2017 relative aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement des réacteurs électronucléaires à eau sous pression.

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF – Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF.



Registre mensuel Rejets chimiques Février 2022

#### 3. Bilan des rejets chimiques liquides par origines

#### 3.1 Bilan des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX

02/2022			Bilan mensuel		Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
Acide borique	1,64E+01	1,22E+02	1,81E-02	2,38E+02	1,47E+03
Ethanolamine	1,40E-01	1,82E-01	1,54E-04	3,12E+00	5,89E+00
Hydrazine	1,05E-02	1,50E-02	1,24E-05	1,34E-01	2,88E-01
Détergents	1,05E+00	7,80E+00	1,16E-03	1,40E+01	2,35E+01
Phosphates	1,67E+00	2,35E+00	1,95E-03	7,56E+00	2,05E+01
Azote total	1,50E+01	1,94E+01	1,69E-02	2,59E+02	5,36E+02

## **Commentaires :** RAS

#### 3.1.1 Bilan différé des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX

01/2022		10 1 1 2 1 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Bilan mensuel		Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
Metaux totaux	1,24E-01	3,13E-01	1,37E-04	4,90E+00	4,90E+00
DCO	1,64E+00	4,13E+00	1,81E-03	6,48E+01	6,48E+01

#### **Commentaires:**

RAS



Registre mensuel Rejets chimiques Février 2022

#### 3.2 Bilan des rejets chimiques issus de la station de déminéralisation

02/2022			Bilan mensuel		Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
Chlorures	1,19E+02	4,33E+02	1,31E-01	2,99E+03	6,42E+03
Sodium	6,00E+01	2,39E+02	6,61E-02	1,56E+03	3,58E+03

#### **Commentaires:**

**RAS** 

#### 3.3 Bilan des rejets chimiques issus du traitement biocide

3.3.1 Traitement par monochloramine des sites bord de rivière

Non concerné

3.3.2 Traitement par chloration massive des sites bord de rivière

Non concerné

3.3.3 Traitement par UV

Non concerné

3.4 Bilan des rejets chimiques issus du traitement par électro-Chloration des sites bord de mer

Non concerné

3.5 Bilan des rejets chimiques issus du traitement antitartre

Non concerné



Registre mensuel Rejets chimiques Février 2022

3.6 Bilans des rejets de cuivre et de zinc

Non concerné

3.7 Bilan des rejets chimiques via SEO

Non concerné



Registre mensuel Rejets chimiques Février 2022

# 4. Bilan des rejets chimiques liquides réacteurs en déconstruction Non concerné

4.1 Bilan différé des rejets chimiques réacteurs en déconstruction Non concerné



Registre mensuel Rejets chimiques Février 2022

# 5. Bilan des rejets chimiques issus des stations d'épuration et comparaison aux limites

Non concerné ce mois : analyse bimestrielle.

Registre mensuel Rejets chimiques Février 2022

# 6. Bilan des rejets chimiques par émissaires de rejet et comparaison aux valeurs limites

		Flux 2H	2H	Flux 24H	¥H	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet	nale ajoutée dans de rejet	Mensuel	<u>u</u>	Annuel	<u>o</u>
Emissaire final de rejet	Substances Valeur Max (kg)	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (mg/L)	Limites (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Limites (kg)	Flux annuel (kg)	Limites (kg)
Canal de rejet	Acide borique	1,64E+01	3,00E+02	1,22E+02	1,50E+03	1,81E-02	5,74E-01			1,47E+03	1,40E+04
Canal de rejet	Détergents	1,05E+00	1,60E+02	7,80E+00	2,00E+02	1,16E-03	3,06E-01	1	1	2,35E+01	3,00E+03
Canal de rejet	Azote total	1	'	1,94E+01	5,50E+01	1,69E-02	8,00E-02		1	5,36E+02	6,90E+03
Canal de rejet	Hydrazine	1	,	1,50E-02	1,50E+00	1,24E-05	2,00E-03		1	2,88E-01	1,70E+01
Canal de rejet	Ethanolamine	1	1	1,82E-01	9,50E+00	1,54E-04	3,80E-02			5,89E+00	3,50E+02
Canal de rejet	Phosphates	1,67E+00	1,00E+02	2,35E+00	1,50E+02	1,95E-03	1,91E-01	1		2,05E+01	1,60E+03

Commentaires: RAS